

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 novembre 2013

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° II-339

présenté par

M. Tuaiva, M. Fritch, M. Tahuaïtu, M. Benoit, M. Borloo, M. de Courson, M. Demilly,  
M. Favennec, M. Folliot, M. Gomes, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer, M. Jégo, M. Jean-  
Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Reynier, M. Richard, M. Salles, M. Sauvadet et  
M. Zumkeller

-----

**ARTICLE 44****ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Emploi outre-mer	0	3 079 091
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Conditions de vie outre-mer	3 079 091	0
<b>TOTAUX</b>	3 079 091	3 079 091
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Est prévu pour 2014, une diminution de la dotation globale d'autonomie (D.G.A.) versée à la Polynésie française de 3 079 091 € par rapport à 2013. La D.G.A. a été instituée par la loi

---

n°2010-1657 du 29/12/2010 pour remplacer l'ex-Dotation globale de développement économique et pérenniser la ressource financière que l'État versait à la Polynésie française à ce titre.

En ramenant à 87 747 668 €, le montant de cette D.G.A., il est contrevenu à cet engagement initial.

De plus la Polynésie française ne peut être concernée par la conclusion entre l'État d'une part et les communes, départements et régions d'autre part, d'un « Pacte de confiance et de responsabilité » auquel elle n'est pas partie, comme aucun des territoires autonomes d'outre-mer. A cet égard, il faut souligner que la dotation globale de fonctionnement versée aux provinces de Nouvelle-Calédonie est de même niveau en 2014 et en 2013.

Dès lors, l'amendement prévoit pour maintenir la D.G.A. 2014 au même niveau que celle versée en 2013, de la réajuster à la hausse de la D.G.A. Cette hausse de la contribution de l'État implique un transfert des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de 3 079 091 euros de l'action n°1 « Soutien aux entreprises » du Programme « Emploi outre-mer » vers l'action n° 6 « Collectivités territoriales » du Programme « Conditions de vie Outre-mer ».